

Notification RNB du 22 septembre 2018

L'Insee a notifié le 22 septembre les estimations de Revenu national brut (RNB) à la Commission européenne pour les années 2017 et antérieures.

Le RNB est un agrégat proche en niveau du Produit intérieur brut (PIB), mais conceptuellement différent. Le PIB mesure le revenu dégagé par l'ensemble des activités économiques sur le territoire français pendant une période donnée (année ou trimestre). Ce revenu bénéficie *in fine* le plus souvent à des agents résidant sur le territoire français, mais parfois aussi à des agents résidant sur un territoire étranger lorsqu'ils travaillent en France (frontaliers) ou détiennent des parts dans des sociétés actives sur le territoire français. Le RNB mesure quant à lui le revenu total des agents résidant sur le territoire français. On passe ainsi du PIB au RNB en ajoutant les flux de revenus (revenus d'activité, revenus de la propriété, subventions moins impôts sur la production) reçus de l'étranger et en retranchant les flux de revenus versés à l'étranger.

Le niveau du PIB pour l'année 2017 publié par l'Insee s'établit à 2 291,7 Md€, et le niveau du RNB à 2 348,5 Md€ (source : comptes nationaux, base 2014).

Le RNB a un usage institutionnel : il détermine la plus grande part de la contribution des différents pays de l'Union Européenne au budget de celle-ci. Pour des raisons d'équité budgétaire entre pays, l'estimation du RNB est donc soumise à des exigences de comparabilité très poussées et fait l'objet d'un cadre réglementaire spécifique (la "directive sur les ressources propres"). Il en résulte que le RNB notifié, utilisé pour les besoins du calcul des ressources propres de l'UE, peut différer du RNB publié nationalement.

Le tableau 1.116 précise ainsi les corrections à apporter pour passer du RNB publié nationalement au RNB notifié. Ces corrections sont les suivantes :

- **une correction de périmètre géographique**

Mayotte, devenu le cinquième département d'outre-mer en 2011, a été intégré dans les agrégats de comptabilité nationale (PIB et RNB notamment) lors de l'élaboration de la base 2010, et ce sur l'intégralité de la période couverte par les comptes nationaux (1949-2013) afin de préserver la significativité des évolutions annuelles. Or, Mayotte n'a obtenu le statut de région ultra-périphérique (RUP) au sein de l'UE qu'en 2014 et ce n'est donc qu'à partir de 2014 que Mayotte doit être pris en compte dans le calcul du RNB notifié. La correction apportée pour exclure Mayotte sur les années antérieures diminue le RNB, de 1,8 Md€ en 2013 ;

- **une correction sur les SIFIM (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés)**

À la demande d'Eurostat, une nouvelle méthode d'estimation des SIFIM a été élaborée. Celle-ci exploite désormais des données comptables de la Banque de France, des données de la Balance des paiements, ou encore des informations sur les taux d'intérêt servis par les banques françaises. La nouvelle méthode conduit à modifier la consommation finale et les échanges extérieurs de SIFIM, de 2010 à 2017 ; elle rehausse le RNB de 0,6 Md€ en 2017 ;

In fine, compte tenu de l'ensemble de ces corrections, le RNB en SEC 2010 notifié le 22 septembre 2018 s'établit à 2 349,0 Md€ pour l'année 2017.